



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2015

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h 00

Affiché le mercredi 2 décembre 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 35

L'An Deux Mille Quinze, le 25 novembre, à 19 h, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BRÉTILLON, Maire.

Etaient présents (33) :

Monsieur BRÉTILLON, Monsieur GICQUEL, Madame MAGNE, Monsieur SÉGALAT, Madame LEHOUT-POSTMANTIER, Monsieur GAILHAC, Monsieur CRON, Madame CAMPOS-BRÉTILLON, Monsieur TURANO, Madame HERBERT, Monsieur MIROUDOT, Monsieur VAN DEN AKKER, Monsieur BOCCARA, Monsieur DROUVILLÉ, Madame CERTIN, Madame LYET, Monsieur ROURE, Madame MENO, Madame OBENANS, Monsieur FAINTUCH, Madame MEUNIER, Madame GRUBER, Madame GONNET, Monsieur CARREL, Madame KADOUCH, Monsieur BENOIT, Madame MOLINA, Monsieur GABISON, Monsieur BELLAÏCHE, Madame UDDIN, Monsieur RAMBAUD, Madame BERTRAND, Madame GRATIET.

Etaient excusés (2) :

Madame EL HARTI
Monsieur MAZURE

1) Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc BOCCARA

2) Projet d'administration numérique – Gestion de la relation Citoyens – Demande de subventions auprès du conseil régional d'Île-de-France et de tout autre organisme financeur possible.

Rapporteur : Fabien BENOIT

Le Conseil Municipal autorise **à l'unanimité** M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil régional d'Île-de-France au titre du dispositif e-administration et à signer tout document afférent à cette demande.

Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de tout organisme financeur possible tel que la Caisse d'Allocations Familiales.

3) Approbation du rapport sur l'évaluation des charges transférées par la C.L.E.C.T.

Rapporteur : Hervé GICQUEL

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le rapport sur l'évaluation des charges transférées adopté par la C.L.E.C.T. le 20 novembre 2015.

4) Modification du tableau des emplois permanents
Rapporteur : Hervé GICQUEL

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les emplois permanents :

SUPPRIMER :

1 Rédacteur
 7 Auxiliaires de soins de 1^{ère} classe
 1 Adjoint d'animation de 1^{ère} classe

CREER :

1 Adjoint administratif de 1^{ère} classe
 2 Animateurs
 7 Adjoint technique de 2^{ème} classe
 1 Adjoint d'animation de 2^{ème} classe

5) Modification du tableau des emplois permanents liée au transfert de compétences entre la Communauté de communes Charenton – Saint Maurice et la Ville de Charenton
Rapporteur : Hervé GICQUEL

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier les emplois permanents ainsi qu'il suit :

CREER :

7 Adjoint Administratif 2^o classe
 1 Adjoint Administratif 1^o classe
 2 Adjoint Administratif Principal 2^o classe
 2 Adjoint Administratif Principal 1^o classe
 3 Rédacteur
 1 Rédacteur Principal 2^o classe
 6 Attaché
 1 Directeur
 1 Adjoint Animation 1^o classe
 5 Adjoint Patrimoine 2^o classe
 1 Adjoint Patrimoine 1^o classe
 1 Adjoint Patrimoine Principal 2^o classe
 3 Adjoint Patrimoine Principal 1^o classe
 1 Assistant Conservation
 1 Assistant Conservation Principal 2^o classe
 2 Assistant Conservation Principal 1^o classe
 9 Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^o classe (TNC)
 3 Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^o classe
 8 Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1^o classe (TNC)
 6 Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1^o classe
 1 Attaché de Conservation du Patrimoine
 2 Bibliothécaire
 7 Professeur Enseignement Artistique de Classe Normale
 12 Professeur Enseignement Artistique de Classe Normale (TNC)
 5 Professeur Enseignement Artistique Hors Classe
 4 Adjoint Technique 2^o classe
 1 Adjoint Technique 2^o classe (TNC)
 1 Agent de maîtrise
 1 Agent de maîtrise principal
 1 Ingénieur en chef classe normale
 1 Ingénieur Principal

2 Directeur Général Adjoint des Services
1 Directeur Général des Services

**6) Frais de représentation pour un personnel occupant un emploi fonctionnel.
Rapporteur : Patricke SÉGALAT**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit au budget de fonctionnement qui aura pour vocation à couvrir les charges liées aux frais de représentation inhérentes à l'exercice des missions confiées au Directeur Général des Services pour le compte de la Commune de Charenton-le-Pont.

Il précise que l'enveloppe accordée pour l'année 2016 s'élève à 5.460 €, soit 455 € par mois, par référence au grade de sous-préfet (du 5^{ème} au 9^{ème} échelon inclus).

**7) Rémunérations spécifiques appliquées aux services culturels
Rapporteur : Delphine HERBERT**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rendre applicables par la Ville de Charenton-le-Pont plusieurs grilles de rémunération appliquées jusqu'alors par la Communauté de Communes.

**8) Décision modificative n° 1/2015 du Budget Primitif Assainissement.
Rapporteur : Patrick SÉGALAT**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'ajustement et l'ouverture des crédits, par la décision modificative n°1/2015.

Section de fonctionnement :			
		Dépenses	Recettes
Opérations réelles		2 700,00 €	291 300,00 €
Opérations d'ordre 023		288 600,00 €	- €
Opérations d'ordre S/S		- €	- €
Opérations d'ordre Patrimoniales		- €	- €
Total		291 300,00 €	291 300,00 €
Section d'investissement :			
		Dépenses	Recettes
Opérations réelles		357 600,00 €	69 000,00 €
Opérations d'ordre 021		- €	288 600,00 €
Opérations d'ordre S/S		- €	- €
Opérations d'ordre Patrimoniales		- €	- €
Total		357 600,00 €	357 600,00 €
TOTAL GENERAL		648 900,00 €	648 900,00 €

**9) Tarifs applicables à la Crèche Familiale du 1er janvier 2016 au 31 mars 2016.
Rapporteur : Caroline CAMPOS-BRÉTILLON**

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, la participation familiale à compter du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2016, comme suit :

Taille de la famille	Taux d'effort en % des ressources mensuelles
1 enfant	0.05 %
2 enfants	0.04 %
3 enfants	0.03 %
4 enfants et plus	0.02 %

La participation familiale est établie sur la base d'un contrat de mensualisation horaire ou sur la base d'un nombre d'heures utilisées dans le cadre de l'accueil occasionnel.

Les taux d'effort sont appliqués à partir de 647,49 euros jusqu'à 5 950 euros de ressources mensuelles.

Les ressources prises en compte sont constituées par l'ensemble des revenus avant déductions fiscales.

**10) Tarifs applicables aux structures multi-accueil du 1er janvier 2016 au 31 mars 2016.
Rapporteur : Caroline CAMPOS-BRÉTILLON**

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, la participation familiale à compter du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2016, comme suit :

Taille de la famille	Taux d'effort en % des ressources mensuelles
1 enfant	0.06 %
2 enfants	0.05 %
3 enfants	0.04 %
4 enfants et plus	0.03 %

La participation familiale est établie sur la base d'un contrat de mensualisation horaire ou sur la base d'un nombre d'heures utilisées dans le cadre de l'accueil occasionnel.

Les taux d'effort sont appliqués à partir de 647,49 euros jusqu'à 5 950 euros de ressources mensuelles.

Les ressources prises en compte sont constituées par l'ensemble des revenus avant déductions fiscales.

11) Fixation de la rémunération des agents recenseurs pour 2016.
Rapporteur : Valérie LYET

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

1^{ère} partie – Rémunération à l'imprimé :

- Feuille de logement 1.50 €
- Bulletin individuel 1.50 €
- Logement non enquêté 0.25 €
- Dossier d'adresse collective 0.50 €

2^{ème} partie – Primes :

- Séance de formation 16 €
- Qualité de la tournée de reconnaissance 50 €
- Qualité du remplissage du carnet de tournée 125 €
- Qualité de la collecte 175 €
- Objectifs hebdomadaires (voir tableau ci-dessous)

<i>Semaine</i>	<i>Objectifs à atteindre (% des logements à recenser)</i>	<i>Prime allouée</i>
2	Entre 20 et 30 %	40 €
2	+ de 30 %	50 €
3	Entre 50 et 70 %	40 €
3	+ de 70 %	50 €
4	Entre 70 et 80 %	40 €
4	+ de 80 %	50 €
5	Entre 80 et 90 %	40 €
5	+ de 90 %	50 €

- Prime « Charge de travail »

Nombre de logements à recenser	Prime
Moins de 100 logements	15 €
Moins de 150 logements	45 €
Moins de 200 logements	50 €
Plus de 200 logements	70 €
Deux iris	175 €

12) Présentation des rapports d'activité 2014 relatifs aux Délégations de Service Public confiées à la Société VINCI PARK pour la gestion du stationnement payant sur et hors voirie, à la Société VEOLIA EAU pour la gestion de l'assainissement mais également des rapports d'activité 2014 relatifs aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale SEDIF (eau), SIGEIF (gaz et électricité), SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication) et SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne).

Rapporteurs : MM ROURE, BENOIT, TURANO et CRON et Mme LYET

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation et de la mise à disposition des rapports d'activité 2014 suivants :

- Pour les délégations de service public confiées à la Société VINCI PARK pour le stationnement payant sur et hors voirie et à la Société VEOLIA EAU pour la gestion de l'assainissement.

- Pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) et Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

13) Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue du Séminaire de Conflans et du Parc de Conflans.

Rapporteur : Jean-Pierre CRON

Le Conseil Municipal autorise, à **l'unanimité**, Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de tout organisme potentiel pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées de la rue du Séminaire de Conflans et du Parc de Conflans.

14) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de résilier la convention qui lie la Commune de Charenton-le-Pont à la RATP pour la mise en place d'une desserte spécifique appelée ligne 109 et de résilier les conventions subséquentes qui lient la Ville respectivement avec le Crédit Foncier de France (CFF) et Natixis Banques Populaires pour leur participation financière à la mise en place de la ligne 109.

Rapporteur : Jean-Pierre CRON

Le Conseil Municipal autorise, à **l'unanimité**, Monsieur le Maire à résilier la convention qui lie la Commune de Charenton-le-Pont à la RATP pour la mise en place d'une desserte spécifique appelée ligne 109 et les deux conventions subséquentes conclues respectivement avec Natixis Banques Populaires et Crédit Foncier de France pour leur participation aux dépenses d'exploitation de la ligne RATP 109.

15) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de démolir des locaux sportifs situés dans l'emprise foncière du terrain sis 52 avenue Gambetta à Maisons Alfort.

Rapporteur : Caroline CAMPOS-BRÉTILLON

Le Conseil Municipal autorise, à **l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions – groupe « Charenton avant Tout »)**, Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir des locaux sportifs situés dans l'emprise foncière du terrain sis 52 avenue Gambetta à Maisons-Alfort, cadastré Q n°161.

16) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de construire dans le cadre de la rénovation de la tribune du stade Henri Guérin.

Rapporteur : Caroline CAMPOS-BRÉTILLON

Le Conseil Municipal autorise, à **l'unanimité**, Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour la rénovation de la tribune du stade Henri Guérin.

17) Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'entreprendre l'ensemble des démarches liées à l'adhésion au Syndicat Mixte qui sera créé pour la construction du nouveau contrat Vélib'.

Rapporteur : Jean-Marie BRÉTILLON

Le Conseil Municipal autorise, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches permettant l'adhésion au syndicat mixte et inscrit le montant de l'adhésion fixé à 5 000 € au budget de la Commune.

18) Travaux de réhabilitation de la tribune du stade Henri Guérin et des locaux du Club House de Football - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter le concours financier de la Fédération Française de Football pour le subventionnement des travaux cités ci-dessus et de tout organisme en mesure de financer cette opération.

Rapporteur : Benoît GAILHAC

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le projet de réhabilitation de la tribune du stade Henri Guérin et des locaux du Club House de Football et autorise Monsieur le Maire à solliciter le concours financier plafonné de la Fédération Française de Football et tout autre organisme financeur.

19) Tarifs des inscriptions et des locations de salles des équipements culturels, pour l'année scolaire 2015-2016.

Rapporteur : Delphine HERBERT

Le Conseil Municipal décide, **à la majorité (4 voix contre – groupes «Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Écologie » et 1 abstention – groupe « Charenton Ambition »)**, de rendre applicables les tarifs d'inscription aux activités culturelles et les tarifs de location de salles des équipements culturels.

20) Désignation du représentant des licences d'entrepreneur de spectacles pour le Théâtre des Deux Rives.

Rapporteur : Jean-Marie BRÉTILLON

Le Conseil Municipal désigne, **à l'unanimité**, Madame Delphine HERBERT comme titulaire des licences suivantes pour les salles du T2R et du petit t2r du Théâtre des Deux Rives, situées : 107 rue de Paris 94220 Charenton-le-Pont :

- Licence de 1^{ère} catégorie relative à l'exploitation des lieux
- Licence de 2^{ème} catégorie relative à la production de spectacles
- Licence de 3^{ème} catégorie relative à la diffusion de spectacles

Fin de séance : 20h50